

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

« SNMVT - MONOPRIX »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 02 juin 2011 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **9.245.080 dinars** pour le porter de **18.490.160 dinars** à **27.735.240 dinars** et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **4.622.540 actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 9.245.080 actions anciennes composant le capital social actuel **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour deux (2) actions anciennes**, et ce, à partir du **10 juin 2011**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 4.622.540 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la SNMVT – MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **10 juin 2011**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **10 juin 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **10 juin 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **10 juin 2011**.